



CALENDRIER DES DÉMARCHES RELATIVES AUX DEMANDES DE SUBVENTIONS 2022

- À compter de septembre 2021 :
Retrait des dossiers – Uniquement par voie électronique.
- Dépôt des demandes de subvention du 15 septembre 2021
au 15 janvier 2022 par voie électronique ou papier.
- Instruction des dossiers en janvier 2022
- Attribution et versement des subventions à compter du 15 avril 2022.